

# COMMUNE D' YEVRES

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 28 octobre 2015**

Le 28 octobre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres, se sont réunis, dans la salle de la mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 14 septembre 2015, est approuvé à l'unanimité.

## **AVENANT AU CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2015/2016**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir entre la commune et les cars J.M. LECUYER, fixant les tarifs des transports scolaires pour l'année scolaire 2015/2016. Ce document fixe ainsi le montant des prestations effectuées, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

## **BONS D'ACHAT DE NOËL AUX ANCIENS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le principe de distribution des bons d'achat, pour les anciens, excepté pour les personnes en Maison de Retraite, pour lesquelles un cadeau est maintenu, d'une valeur égale au bon d'achat.

Le montant du bon d'achat est fixé à 17,00 €, et il sera à dépenser chez les commerçants d'Yèvres, avant le 17 janvier 2016 : boulangerie-pâtisserie « GUESDON », coiffure « NATHALY COIFFURE », pharmacie « TASSE », épicerie « AU PANIER SYMPA », charcuterie « MOUSSU », restaurant « LE SAINT-JACQUES ».

## **CONTRAT D'AGREMENT DE DEPOSITAIRE AVEC EURE-ET-LOIR MOBILITE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un contrat d'agrément de dépositaire avec EURE-ET-LOIR MOBILITE, pour la vente des titres de transport du réseau TRANSBEAUCE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le contrat d'agrément de dépositaire avec EURE-ET-LOIR MOBILITE,
- autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

## **CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'emplois, pour faire face à des besoins occasionnels de quatre emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période du 21 janvier 2016 au 20 février 2016.

## **TAXE D'AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le taux de la taxe d'aménagement : 1 %, et les exonérations totales décidées, à savoir :

- les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes,
- les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le taux de 1 % et les exonérations citées ci-dessus.

## **PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE EMILE DELAVALLEE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public envisagé rue Emile Delavallée, et précise que celui-ci a fait l'objet d'un avis favorable du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir (SDE 28) quant à sa programmation et à son financement sur l'exercice budgétaire 2016.

Ce dossier doit être également examiné par la Commission Départementale de Programmation.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2016, et s'engage à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par les différents partenaires ne pouvant être maintenu dans le cas contraire.
- approuve le plan de financement prévisionnel de cette opération et s'engage à inscrire les crédits correspondants à son budget, la contribution de la collectivité aux travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage du SDE 28 (électricité, communications électroniques) prenant la forme de fonds de concours déterminés dans la limite du plan de financement prévisionnel, et donnant lieu in fine à la présentation par le SDE 28 d'un bilan financier des travaux exécutés.
- opte pour l'option suivante quant aux modalités de versement de la contribution due au SDE 28 concernant les travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage de ce dernier : acompte de 50 % sur production d'un document attestant du démarrage de l'opération (ordre de service...) suivi du paiement du solde à réception des travaux.
- prend acte du versement d'une contribution complémentaire au SDE 28 pour constitution d'un dossier d'exécution des travaux et exécution d'une mission de coordination, d'un montant de 2 520 € payable à réception des travaux.
- sollicite au titre des travaux d'éclairage public l'octroi d'une subvention :
  - de la part du Conseil Départemental, selon le dispositif prévu à la convention départementale pour l'intégration des réseaux dans l'environnement,
  - de la part du Syndicat Départemental d'Energies, dans les limites indiquées au plan de financement prévisionnel.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le SDE 28 pour la réalisation des travaux en coordination.

## **SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACPG**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association ACPG va financer l'achat d'un nouveau drapeau.

Le Conseil Départemental va verser une subvention pour aider l'association ACPG au financement de cet achat.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 220,00 € pour aider l'association ACPG au financement de cet achat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 220,00 € à l'association ACPG, et autorise Monsieur le Maire à mandater cette somme au profit de cette association.

## **ACCORD SUR LA CESSION DU MATERIEL DE CUISINE DU RESTAURANT LE ST JACQUES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un accord sur la cession du matériel de cuisine du restaurant le St Jacques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'accord sur la cession du matériel de cuisine du restaurant le St Jacques, et autorise Monsieur le Maire à signer cet accord.

## **CLÔTURE REGIES**

Suite à l'arrêté modificatif de l'arrêté modificatif de la régie de recettes « ramassage scolaire » en régie générale d'avances et de recettes, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire et utile de clôturer les régies de recettes « 14 juillet », « concerts » et « manifestations » ; ces régies étant intégrées dans la régie générale d'avances et de recettes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer les régies de recettes « 14 juillet », « concerts » et « manifestations » qui ont été intégrées dans l'arrêté modificatif de l'arrêté modificatif de la régie de recettes « ramassage scolaire » en régie générale d'avances et de recettes.

## **FERMETURE EVENTUELLE DE LA BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE D'YEVRES**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une éventuelle fermeture définitive de la bibliothèque intercommunale d'Yèvres, en évoquant les raisons suivantes : peu de fréquentation, l'état vétuste et délabré des locaux, peu d'amplitude horaire d'ouverture, et un seul bénévole disponible pour s'en occuper.

Au vu de ces raisons, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas s'opposer à la fermeture définitive, éventuelle, de la bibliothèque intercommunale d'Yèvres, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que le lien « Flux d'Actu » avec Centre France est installé sur le site Internet.
- que le contrat électricité pour la salle récréative, avec GDF SUEZ, débutera au 1<sup>er</sup> novembre 2015.
- qu'un ventilateur, dans l'armoire pour le haut débit, va être changé, celui qui est en place faisant trop de bruit.
- que les travaux à l'école maternelle sont terminés.
- que l'atelier équilibre et mémoire est mis en place, avec une dizaine de participants en moyenne.
- que les travaux, exécutés par le SMAR, au vannage du Moulin Georges ont commencés.
- qu'il souhaite organiser une réunion, hors conseil municipal, pour définir les projets 2016 et 2017, et discuter des fusions de communes nouvelles et de l'intercommunalité. La date du 10 novembre, à 20h30, est retenue.
- de la possibilité d'être « ville étape » du tour d'Eure-et-Loir cycliste les 10, 11 ou 12 juin 2016. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour être candidat le 10 juin 2016. Le coût de cette manifestation s'élève à 6 000 €, maximum.
- qu'il a reçu un courrier du responsable de la section « Muay Thai » de l'US Yèvres, lui demandant l'autorisation d'organiser un gala de boxe le 11 juin 2016. Monsieur le Maire a donné son accord de principe.
- de la présentation du livre « les exploits des sportifs d'Eure-et-Loir » le 5 novembre au Conseil Départemental. Monsieur le Maire rajoute que le footballeur Benjamin NIVET fera une séance de dédicaces dudit livre le 23 décembre, de 17h à 19h, à la salle récréative.
- qu'Eure-et-Loir Numérique souhaite améliorer la couverture en téléphonie mobile ; un questionnaire est donné aux conseillers municipaux pour connaître la qualité actuelle de la couverture du réseau sur la commune d'Yèvres.
- que la cérémonie des vœux 2016 aura lieu le 22 janvier 2016 à 18h30.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de remerciements de Monsieur Brian WILDING, suite à sa remise de médaille de la Commune.

Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal qu'une réunion aura lieu, avec les associations, pour l'organisation du Téléthon du 28 novembre (bourse aux livres, randonnées, ...), que les séances de cinéma « civilisations du monde » ont eu une fréquentation entre 40 et 50 personnes, pour les 3 premières séances, et qu'un concert du Big Bang de Lucé, sera donné le samedi 23 janvier 2016.

Madame BELNOUE informe le Conseil Municipal de la reprise des poursuites des sommes non encaissées.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal sur les travaux effectués, en cours et à venir, de la tenue de la prochaine réunion de la commission cadre de vie le 13 novembre, et que l'enquête sur l'éclairage public des hameaux concernés par celle-ci a été distribuée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 15.